



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

De Québec à Gaspé, Paspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shédiac et Pictou.



Le puissant Steamer neuf en fer à hélice et de première classe,

LADY HEAD,

W. DAVISON, Maître,

Laissera le

QUAI ATKINSON, MARDI, le 14 Juin,

A QUATRE heures P. M.

Arrêtant aux ports ci-dessus en allant et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET :

	1re cl.	2d. cl.	Fret p. baril
Québec à Gaspé,	\$12,00	\$4,00	50 cents
“ à Paspébiac,	13,00	5,00	50 “
“ à Dalhousie,	15,00	6,00	50 “
“ à Miramichi,	18,00	7,00	50 “
“ à Shédiac,	19,00	7,50	60 “
“ à Pictou,	20,00	8,00	60 “

Les prix sont les mêmes à partir des Ports ci-dessus à Québec.

Tout le bagage est au risque des propriétaires.

Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin sur le quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails s'adresser à

F. BUTEAU,

Agent,

Québec, Quai Atkinson, rue St.-Jacques.
16 mai 1864.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PÊCHERIES,
Québec 25 Avril, 1864.

LES réglemens suivants concernant les réclamations pour Primes de Pêche, en vertu du chapitre 62 des Statuts Refondus du Canada, ont été approuvés par Son

Excellence le Gouverneur Général en Conseil, le 23 courant.

1. Toute personne réclamant des primes de pêche devra, à part les diverses exigences spécifiées dans l'acte des pêcheries, prouver à la satisfaction de tout Collecteur de douane auquel une demande pour un Certificat sera faite, que le vaisseau a été exclusivement et actuellement employé à la pêche pendant l'espace d'au moins trois mois consécutifs, ou pendant aucune autre période consécutive jusqu'à quatre mois; nul voyage ou occupation intermédiaires n'y étant compté.
2. Le temps pendant lequel chaque vaisseau est ainsi employé à la pêche pourra être prouvé par le propriétaire et deux témoins compétents, qui tous seront assermentés par le Collecteur de douane; et un journal ou livre de loch, tenu jour par jour à bord chaque vaisseau sera produit, et ses entrées seront vérifiées sous serment par le propriétaire, maître ou patron, et tel journal ou livre de loch devra mentionner les particularités du voyage, la quantité de poisson pris chaque jour par l'équipage, l'endroit où il a été ainsi occupé, et aussi le temps du départ de et arrivée à tout port ou place pendant le temps compté comme tel voyage de pêche.
3. Des preuves seront aussi requises par tout Collecteur de douane que le vaisseau réclamant la prime n'a pas été, durant la saison de pêche—laquelle saison sera en chaque cas censée être la saison de pêche continue nommée dans l'acte, et alléguée par le réclamant—engagé dans le commerce ou à transporter des cargaisons.
4. Les personnes qui probablement réclameront des primes de pêche, devraient, lors de l'octroi des permis de pêche pour la prime, être notifiées des exigences de l'acte et de ces réglemens; et qu'à moins de ce conformer à ceux sous tous les rapports, les Collecteurs de douane n'accorderont pas certificats.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

16 mai, 1864.

Marchandises Nouvelles.

TWEEDS Ecosais pour le printemps et l'été.

Tissus français (nouveau) pour Habits et Pantalons.

Tweeds de Manufactures Canadiennes.

Toile fine d'Irlande.

LES sousignés viennent d'ouvrir six caisses de Toile Fine, qu'il offrent en vente, à des prix très réduits.

Soie glacée, etc.

VENANT d'être reçues:
Soie Glacée noire, Gros de Naples, Drap de Lyon.

Chemises, Cols, etc.

LES sousignés viennent de recevoir le grand assortiment de Chemises blanches et de couleurs.

—AUSI—

Une grande variété de Cols et de Cravates, dans le dernier goût.

Chapeaux.

NOUVEAUX Chapeaux de paille pour Dames et Messieurs, Nouveaux Chapeaux de Feutre Français, Chapeaux en Drap, Chapeaux en Paramata, Casquette.

Tapis, etc.

Tapis Impérial, Tapis Tapisserie, Tapis Ecosais, Tapis Union, Tapis Fil, Tapis Manille, Tapis Toile Cirée, Tapis pour escaliers, Toile cirée pour tables, Dames, Moires.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

16 mai 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

L. J. GINGRAS & Cie.

(CI-DEVANT ED. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville, Québec.

L. J. G. et Cie. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

NOUVELLES PUBLICATIONS!

INSTRUCTIONS CHRÉTIENNES

POUR LES

JEUNES GENS.

NOUVELLE ÉDITION.

SÉCIALEMENT revue, augmentée et approuvée par Monseigneur de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Prix: relié, 35 cents; \$3.50 la douzaine. Un escompte considérable au cent.

Un certain nombre d'exemplaires de cet excellent livre sont reliés en percaline de fantaisie, richement ornés et dorés, pour prix dans les maisons d'éducation. Le prix en est de 50 cts., moins un bon escompte à la douzaine ou au cent.

ORDRES DES SEPULTURES.

Extrait de la nouvelle édition du PLAIN-CHANT, maintenant sous presse, et approuvé par Monseigneur de Tloa. Relié. Prix: 2 cts.; \$2.00 la douzaine.

Chez

G. & G. E. DESBARATS,
Imprimeurs-Éditeurs,

2 mai 1864. Québec.